

N° 289/PR/ANIP/DG/RPCC/SP

COMMUNIQUÉ DE L'AGENCE NATIONALE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES

Ouverture exceptionnelle des services de l'ANIP dans le cadre des élections générales du 11 janvier 2026

En préparation des élections générales du 11 janvier 2026, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP) informe la population que l'ensemble de ses services sera exceptionnellement ouvert du **lundi 5 janvier au samedi 10 janvier 2026, de 8h00 à 17h00** sans interruption, sur toute l'étendue du territoire national.

À cet effet, les services de l'ANIP resteront également ouverts les jours fériés du jeudi 8 et du vendredi 9 janvier 2026, afin de permettre à chaque citoyen d'accomplir les démarches nécessaires avant le scrutin.

➤ Obtention gratuite du Certificat FID (« Carte c'est moi »)

L'ANIP informe les électeurs ne disposant pas encore d'une pièce d'identification qu'ils peuvent obtenir gratuitement et instantanément la "carte c'est moi" (Certificat FID).

La demande se fait selon deux options simples :

1. Par Internet :

- sur la plateforme **eservices.anip.bj** ;
- sur l'application mobile **ANIP BJ** (Play Store et iOS)

2. Par code USSD (depuis un téléphone simple sans Internet) :

- En composant ***151*6#**
- Le retrait physique se fait ensuite dans l'unité ANIP choisie.

➤ Mise à jour du numéro de téléphone pour la demande en ligne

Les citoyens dont le numéro de téléphone n'est pas à jour dans le RNPP et qui souhaitent obtenir leurs Certificats FID en ligne, peuvent également se rapprocher de n'importe quel arrondissement sur toute l'étendue du territoire national afin de procéder à la mise à jour de leur numéro de téléphone.

Cette étape est indispensable pour sécuriser la demande en ligne et recevoir convenablement les notifications.

L'ANIP invite l'ensemble des citoyens concernés à effectuer leurs démarches dans les délais, afin de disposer d'une pièce d'identification valide et sécurisée avant les élections.

Fait à Cotonou, le 05 janvier 2025

Aristide Guy ADJINACOU GNAHOUI
Directeur Général